

# Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 15 / 15 décembre 2010 /

## Poursuite de l'OCM vitivinicole après 2013

Vers une prolongation des différents programmes nationaux de l'OCM jusqu'en 2015

• Le président du Conseil spécialisé, Jérôme Despey, a saisi récemment Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, sur la nécessité de connaître très rapidement les intentions de la Commission et du commissaire européens en matière d'OCM vitivinicole après 2013. En début de semaine, le ministre a interrogé le commissaire européen sur ses intentions, en marge du Conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles. Le Commissaire a confirmé son intention de maintenir l'OCM jusqu'en 2015, sans modification des enveloppes budgétaires. Cette importante information offre des perspectives rassurantes sur la poursuite en 2014 et 2015 du financement de la mesure « restructuration du vignoble » en France.

## Tableau de bord vin Décembre 2010

• À l'occasion du Conseil spécialisé, FranceAgriMer a mis à la disposition des professionnels les dernières données disponibles dans ses services sur la conjoncture viticole : marchés vrac à la production, données consommation et commerce extérieur.

Le tableau de bord de décembre 2010 vous est communiqué avec ce numéro de *Viticultures*.

## AUDIT DANS LES EXPLOITATIONS VITICOLES EN CAVE PARTICULIÈRE

### Un dispositif d'aide et d'accompagnement qui évolue

**CETTE AIDE VISE À ACCOMPAGNER LA RÉFLEXION DES EXPLOITATIONS EN CAVE PARTICULIÈRE DU SECTEUR VITICOLE AFIN DE FACILITER LEUR ACCÈS AUX DIFFÉRENTS MARCHÉS ET À LES SOUTENIR DANS LEUR DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE. PRÉSENTATION RAPIDE...**

Le nouveau dispositif proposé offre la possibilité de réaliser un **diagnostic général complet** de l'exploitation en cave particulière ou, selon les besoins identifiés par le demandeur, un **diagnostic uniquement ciblé sur un des 3 champs** définis : production, gestion financière et sociale ou aval. Le bénéfice de l'aide au diagnostic versée par FranceAgriMer est réservé aux exploitations et entreprises en cave particulière vinifiant tout ou partie de leur récolte.

Quatre types de diagnostic sont éligibles :

- > diagnostic « Production »
- > diagnostic « Gestion financière et sociale »
- > diagnostic « Aval »
- > diagnostic « Général »

La nature et le montant des dépenses éligibles correspondent au coût total du diagnostic qui aura été réalisé par un auditeur préalablement référencé par FranceAgriMer. Le diagnostic devra comporter obligatoirement :

- > une analyse de la problématique de l'exploitation
- > des préconisations
- > un plan d'action pour l'exploitation

Les dépenses relatives à la réalisation du diagnostic sont prises en compte à 50% du coût total HT de l'audit dans les limites suivantes :

- pour le diagnostic « Général », un seul diagnostic de cette nature peut être financé par exploitation dans le cadre du présent dispositif sur la période 2010/16. Le montant maximum de l'aide est de 4 000 euros dans le cas où l'exploitation n'a pas bénéficié antérieurement d'une aide pour un diagnostic d'une autre nature, ou de 3 000 euros dans le cas contraire ;
- pour les autres types de diagnostic, deux d'entre eux peuvent être financés par exploitation dans le cadre du présent dispositif sur la période 2010/16, avec un montant plafond de 2 000 euros d'aide.

Les modalités d'intervention de FranceAgriMer s'appliquent de manière uniforme à l'ensemble des régions.

## Plan de contrôle des vins sans indication géographique avec mention du (ou des) cépage(s) ou du millésime

### Une publication imminente

Le plan de contrôle des vins sans indication géographique (VSIG) avec mention du (ou des) cépage(s) ou du millésime a été présenté, pour information, aux membres du Conseil Spécialisé réuni le 15 décembre 2010.

Ce plan de contrôle définit les modalités de mise en œuvre des contrôles documentaires réalisés par FranceAgriMer, en vue de garantir les informations relatives au cépage ou au millésime mentionnées sur l'étiquetage de ces vins. Ces contrôles démarreront à partir de la campagne 2010/11. Le plan de contrôle précise également la liste des mesures sanctionnant les manquements. Il fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'Agriculture.

## AGENDA

> 19 janvier 2011 : groupe de travail du Conseil sur les paiements de l'enveloppe nationale de l'OCM

> 19 janvier 2011 : Conseil spécialisé de la filière viticole

> 20 janvier 2011 : conférence de presse

> 16 février 2011 : Conseil spécialisé de la filière viticole

> 17 février 2011 : conférence de presse

## RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE

# Les principales dispositions pour la campagne 2010/11 enfin connues

**LORS DU CONSEIL SPÉCIALISÉ DE FRANCEAGRI MER POUR LA FILIÈRE VITICOLE RÉUNI LE 15 DÉCEMBRE 2010, LA MESURE DE RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE A FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN PARTICULIER.**

En effet, le Conseil a pris connaissance de la hausse des prévisions de plantation et de demandes d'aide en restructuration collective et en restructuration simple, qui risquaient de mettre en péril la gestion de la restructuration du vignoble pour 2010/11 et 2011/12. Dans ce contexte, afin de limiter un afflux de demandes qui serait justifié par les incertitudes sur la poursuite des aides communautaires à la restructuration après 2013 mais aggraverait la situation, le Conseil spécialisé s'est prononcé favorablement sur la diminution des taux d'aides par rapport à la campagne 2009/10. **Le Conseil spécialisé s'est également prononcé à l'unanimité sur la priorité absolue donnée à la continuité de la mesure restructuration du vignoble pour les deux campagnes à venir et sur la nécessité d'assurer de la visibilité aux viticulteurs qui souhaitent restructurer leur vignoble.** Pour assurer cette continuité et rester dans les limites des crédits disponibles, le Conseil spécialisé a adopté les dispositions suivantes :

- > plafond de 6 ha net par bénéficiaire en restructuration simple pour chacune des campagnes 2010/11 et 2011/12. (à noter : *plafond net : 100 % de l'aide jusqu'à 6 ha, 0 % au-delà*) ;
- > plafond de 6 ha net par adhérent au plan collectif local (PCL3) pour l'ensemble du plan (6 ha arrachage et/ou 6 ha plantation). (à noter : *plafond net : 100 % de l'aide jusqu'à 6 ha, 0 % au-delà*) ;
- > maintien des taux « irrigation » (800 €/ha), « palissage » (1500 €/ha) et « surgreffage » (2 500 €/ha).

Le détail des taux est précisé dans le tableau ci-dessous selon qu'il s'agit d'arrachage, de plantation ou d'indemnité de perte de récolte (IPR) pour la restructuration simple et les plans collectifs locaux (PCL). La bonification jeunes agriculteurs (JA) est également indiquée.

Ces dispositions seront reprises dans les arrêtés pluriannuel et annuel à paraître début 2011.

Il faut noter également que les taux d'aides fixés pour la deuxième année de

plantation du plan collectif local 1 (PCL1) en Languedoc-Roussillon et les deux années de plantation des plans collectifs locaux 2 (PCL2) en Languedoc-Roussillon et en Côtes du Rhône demeurent inchangés.

	Restructuration		PCL			
Cas général	Plantation	5 900 €	Plantation	5 900 €	Total planteur	8 000 €
	Arrachage	100 €	IPR planteur	2 100 €		
	IPR	1 000 €	Arrachage	600 €	Total arracheur	1 000 €
			IPR arracheur	400 €		
Total	7 000 €	Total	9 000 €			
JA	Plantation	7 200 €	Plantation	5 900 €	Total planteur	8 000 €
	Arrachage	100 €	IPR planteur	2 100 €		
	IPR	1 500 €	Arrachage	600 €	Total arracheur	1 000 €
			IPR arracheur	400 €		
Total	8 800 €	Total	9 000 €			

# Tableau de bord

> Le tableau de bord de la filière Vins de FranceAgriMer

décembre 2010

## Unité Cultures et Filières Spécialisées

### Marchés à la production vrac

	Volumés*		
	Rouges	Rosés	Blancs
Vins de France (SIG)	↘ (-26%)	↘ (-34%)	↗ (-3%)
Vins de France (SIG) cépage	↗	↗	↗
Vins de France IGP	↘ (-22%)	↗ (+13%)	↗ (+36%)
Vins de France IGP cépages	↘ (-18%)	↗ (+71%)	↗ (-65%)
Vins de France AOC	↗ (% ns)	↗ (% ns)	↗ (% ns)

(\*) Évolution des échanges cumulés par rapport à 4 mois de campagne 2009/10 pour les VSIG et les IGP, 2 mois pour les AOC.

	Prix*		
	Rouges	Rosés	Blancs
Vin de France (SIG)	↗ (+26%)	↗ (+6%)	↘ (-5%)
Vin de France (SIG) cépage	ns	ns	ns
Vins de France IGP	↗ (+25%)	↗ (+12%)	=
Vins de France IGP cépages	↗ (+24%)	↗ (+12%)	↘ (-3%)
Vins de France AOC	↗	↘	↘

(\*) Évolution des prix moyens pondérés par rapport à 4 mois de campagne 2009/10 pour les VSIG et les IGP, 2 mois pour les AOC.

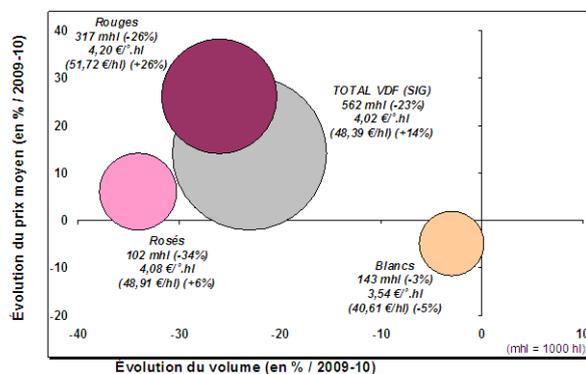
Source : contrats d'achat FranceAgriMer / Inter Oc / Organisations interprofessionnelles AOC.

Après un début de campagne relativement lent, le marché des Vins de France sans indication géographique enregistre désormais un certain démarrage d'activité qui permet de commencer à réduire le retard commercial enregistré depuis le début de la campagne.

Malgré cette activation des transactions, les ventes cumulées en rouge, en rosé et en blanc apparaissent encore très inférieures à celles des campagnes précédentes à cette même période de l'année.

Fin novembre 2010, le volume des ventes de ces vins toutes couleurs confondues ne s'élève encore qu'à 562 000 hl en baisse de -23% par rapport à celui de la campagne précédente et de -38% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes. La tension qui s'exprime sur le marché reste de fait importante avec une progression significative des prix moyens en rouge/rosé et une nette amélioration du cours moyen des blancs à 3,54 €/hl (40,61 €/hl), soit juste 5% de moins que l'année dernière à cette même date.

Transactions vrac Vin de France sans IG en 2010-2011



Source : Contrats d'achat FranceAgriMer / ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

À quatre mois de campagne 2010-2011, les transactions en Vins de France sans IG avec mention de cépages continuent de se mettre en place avec une progression des échanges en rouge (47 000 hl contre 16 000 hl fin novembre 2009), en rosé (12 000 hl contre 5 000 hl) et en blanc (66 000 hl contre 27 000 hl). Comme constaté depuis le début de la campagne, les échanges cumulés de ces vins restent encore relativement modestes par rapport à l'ensemble des volumes commercialisés en Vins de France sans IG. Compte tenu du niveau relativement peu élevé de transactions enregistrées, les prix de ces vins sont encore très indicatifs. Pour les principaux cépages en volume, on observe toutefois qu'ils sont aussi en progression par rapport à la



## Consommation

De janvier à la mi-octobre 2010, les ventes de vins tranquilles réalisées en grande distribution (hors hard discount) représentent 7,3 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros.

Comparés à la même période, sur une moyenne 2006/2009, ces chiffres reflètent une croissance des ventes de + 0,2 % en volume et + 6,3 % en valeur.

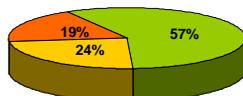
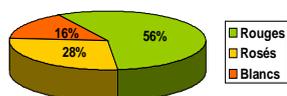
Le prix moyen de vente de ces vins s'établit à 3,6 €/litre pour la période janvier/mi-octobre 2010, soit en augmentation de + 2,2 % par rapport à 2009, et + 6,5 % par rapport à la moyenne 2006/2009.

Les vins rosés (28 % de PDM volume dans le linéaire des vins tranquilles en grande distribution), enregistrent une hausse des ventes de + 14,7 % en volume par rapport à la moyenne 2006/2009, et + 23,1 % en valeur.

### Le marché des vins tranquilles par couleur janvier à mi-octobre 2010 Vs moyenne 2006-2009

Volume : 7,34 millions d'hl  
soit + 0,2 % Vs moy. 06/09

Valeur : 2,66 milliards d'€  
soit +6,3 % Vs moy. 06/09

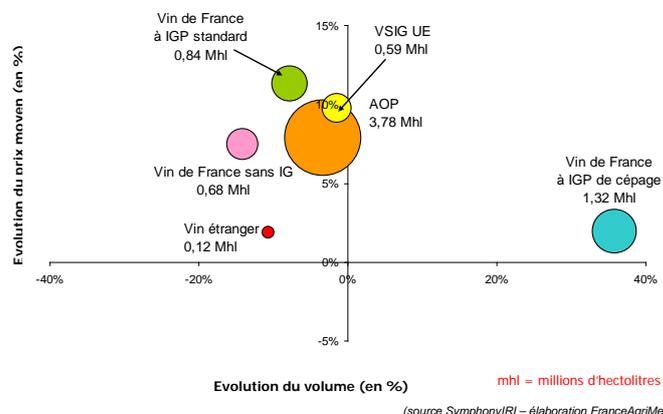


mhl = millions d'hectolitres M€ = milliard d'euro  
(source SymphonyIRI – élaboration FranceAgriMer)

Les ventes de vins rouges et blancs diminuent en volume (respectivement de - 5,4 % et -1 % par rapport à la moyenne 2006/2009) mais augmentent en valeur (+ 0,4 % et + 6,9 % vs moyenne 2006/2009) sous l'effet de prix moyens orientés à la hausse.

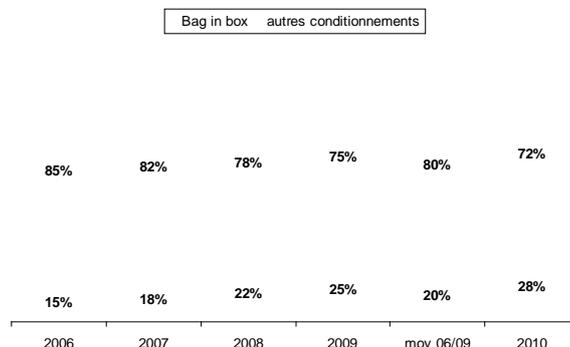
En termes de catégories, les ventes de vins à IGP de cépage se distinguent grâce à leurs bonnes performances : + 35,9 % en volume et + 38,1 % en valeur par rapport à la moyenne 2006/2009, dans un contexte d'augmentation de + 1,9 % du prix moyen de vente, établi à 2,5 €/litre.

### Évolution des ventes de vins tranquilles par catégorie janvier à mi-octobre 2010 Vs moyenne 2006-2009



De janvier à la mi-octobre 2010, près de 2 millions d'hectolitres de vins tranquilles conditionnés en bag in box ont été commercialisés en grande distribution, soit environ 10 % de plus que sur la même période de l'année 2009, et + 40 % par rapport à la même période 2006/2009.

### Évolution de la part de marché volume du Bag in Box dans les ventes de vins tranquilles en GD (période janvier à mi-octobre)

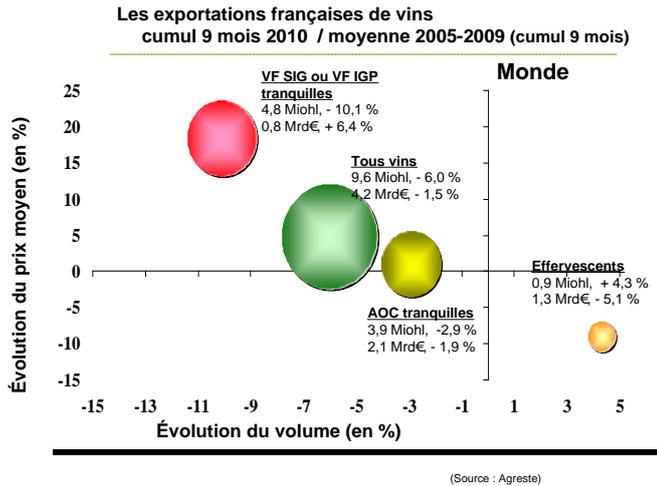


Ce conditionnement poursuit ainsi son développement, avec, en 2010, un poids volume de 28 % dans les ventes de vins tranquilles en grande distribution, au lieu de 20 % en moyenne 2006/2009.

Source : panel de distributeurs Symphony IRI

## Commerce extérieur

Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les exportations françaises de vins vers le monde enregistrent, à 9 mois 2010, une baisse de près de 6 % en volume et 1 % en valeur. En revanche, le prix moyen de ces exportations est en progression de près de 5 % avec 4,41 €/litre sur les 9 premiers mois de l'année contre 4,21 €/litre sur la moyenne quinquennale des 9 premiers mois.

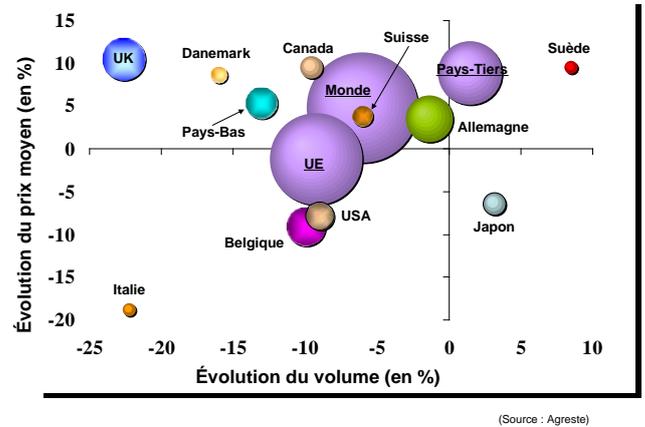


Le détail par produit à 9 mois 2010 (par rapport à la moyenne quinquennale) n'est évidemment pas homogène :

- Les vins effervescents connaissent un redressement de 4 % en volume contre un recul de 5 % en valeur. Le prix moyen (13,99 €/litre) est en baisse de 9 %.
- Les vins tranquilles subissent une baisse des volumes exportés. Cette diminution des volumes est marquée pour les VF IGP et VF SIG qui enregistrent un recul de plus de 10 % en volume. Ces derniers connaissent cependant une progression en valeur de plus de 6 % soit une hausse du prix moyen de plus de 18 % avec 1,66 €/litre. Les vins AOC/AOP enregistrent une diminution en volume moins marquée (- 3 %) mais ces vins subissent également une légère baisse en valeur (- 2 %), pour un prix moyen resté stable (+ 1 %).

Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les exportations, globalement en retrait, restent encourageantes vers les pays tiers (hors USA) avec une progression de 1,5 % en volume et 10,5 % en valeur. En outre, la reprise au sein de l'Union européenne est plus mitigée, en particulier pour le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, qui sont nos principaux marchés.

**Les exportations françaises de vins (en volume) cumulé 9 mois 2010 / moyenne 2005-2009 (cumul 9 mois)**

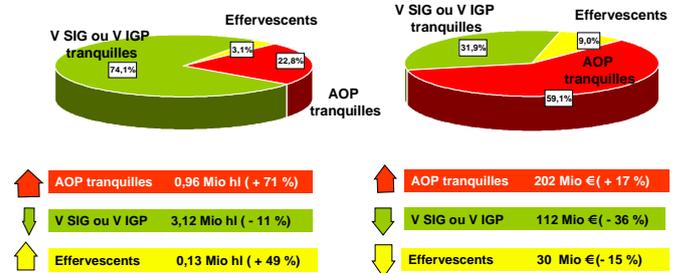


Tout en restant prudents pour le second semestre en raison de l'évolution défavorable de la parité euro/dollar, on note que par rapport à l'année 2009, les exportations françaises sur les neuf premiers mois 2010 sont en croissance. Celles-ci ont atteint 9,5 millions d'hectolitres (soit + 6,8 % par rapport à la même période de 2009) et 4,2 milliards d'euros (soit + 12,9 % par rapport à la même période de 2009).

**Importations françaises de vins : le marché par catégories cumulé 9 mois 2010 / moyenne 2005-2009 (cumul 9 mois)**

Volume : 4,2 Mio hl (+ 0,9 %)

Valeur : 343 Mio euros (- 10,0 %)



Les importations françaises à 9 mois, proches des 4,2 millions d'hectolitres sont stables par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le montant total de ces importations, 343 millions d'euros, est lui en baisse de 10 %.

Sur ces 4,2 millions d'hectolitres, 67 % des importations proviennent de l'Union Européenne : Espagne 25 %, Italie 14 %, Portugal 19 % ; et 33 % des pays tiers : USA 4%, Chili 5 %, Afrique du Sud 3 %, Australie 2 %.